



Profession de foi CNESER

*Agir en faveur d'un enseignement
supérieur durable, accessible et
vecteur d'émancipation*

21

23

« Agissez, Agissez ! Et votre exemple rayonnera. »

XXIVème congrès de la FAGE, Paul Bouchet,
rédacteur de la charte de Grenoble.



« La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants.

sociale, la FAGE réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes. »

Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie

Extraits des statuts de la FAGE

La FAGE est représentée au :

- CESE** – Conseil Economique Social et Environnemental
- CNAJEP** – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
- CNCB** – Comité National Contre le Bizutage
- CNESER** – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- CNOUS** – Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
- Pacte du Pouvoir de Vivre**
- CSE** – Conseil Supérieur de l'Éducation
- ESU** – European Students' Union
- MedNet** – Mediterranean Network of Student Representatives
- OVE** – Observatoire de la vie Étudiante
- CNAM** – Caisse Nationale de l'Assurance Maladie



La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

CHIFFRES CLÉS



1^{ÈRE} ORGANISATION ÉTUDIANTE DE FRANCE

6 élu·e·s au CNESER



5 élu·e·s au CNOUS



35

fédérations
de territoire

2000

 associations

300 000

militant·e·s

23

fédérations
de filière

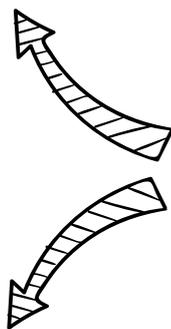
7

 organisations affiliées ou associées

ANIMATION
DU RÉSEAU

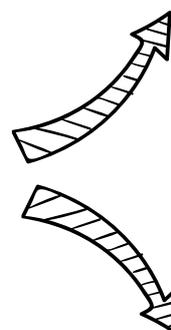


REPRÉSENTATION
ÉTUDIANTE



4

MISSIONS

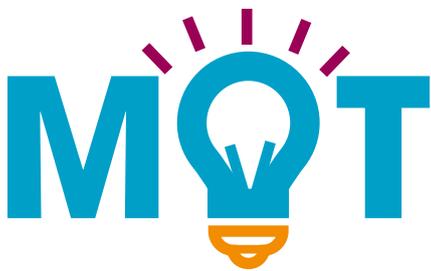


INNOVATION
SOCIALE



JEUNESSE ET
EDUCATION
POPULAIRE





des candidat-e-s tête de liste

Lise Martinez et Etienne Matignon



Du 7 au 18 juin 2021, vous aurez l'occasion d'élire vos représentant-e-s au sein du CNESER, le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces élections se tiennent tous les deux ans et sont un temps fort de la démocratie étudiante en France. En effet, les élu-e-s du CNESER sont un levier sans conteste de la défense des droits et des intérêts des étudiant-e-s, et cette profession de foi expose un projet qui, déjà depuis de nombreuses années, œuvre sans relâche en ce sens.

Lors de ces deux dernières années, les regroupements expérimentaux et dernières réformes en cours sont venus totalement transformer le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en France. Les conséquences de cela sont nombreuses et c'est la santé mentale des étudiantes et étudiants qui en pâtit. Les élu-e-s CNESER doivent donc veiller à la mise en place de mesures répondant efficacement aux problématiques estudiantines pour que chacune et chacun puissent étudier dans un environnement vecteur d'émancipation et de bien-être. L'accès à l'ESR, compte tenu de ce qu'il représente en termes de statut social et de valeurs, est un facteur d'épanouissement pour de nombreux jeunes. Ainsi, notre vision de l'élu-e national-e est celle d'une actrice ou d'un acteur capable de se remettre en question et de prendre en compte dans l'ensemble de ses observations les spécificités locales garantissant une cohérence au sein des territoires.

La FAGE, première organisation représentative des étudiant-e-s

depuis 2017, travaille au quotidien dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes. Corps intermédiaire prônant les échanges et restant force de propositions, la FAGE s'est inscrite comme organisation de jeunesse comptabilisant à ce jour de nombreuses victoires. Nous tâcherons et n'aurons de cesse de perpétuer les valeurs et ambitions de cette organisation dynamique pendant les deux prochaines années.

Dans un monde en perpétuel changement, nous saurons alors porter la voix de la jeunesse. Les bouleversements climatiques et environnementaux que nous traversons ne doivent plus être passés sous silence et nous ferons d'une priorité l'intégration des valeurs du développement durable et de la responsabilité sociétale dans le monde de l'ESR. De plus, l'enseignement supérieur, lieu des savoirs, se doit d'être un espace d'inclusivité, où chacun-e peut évoluer sereinement. Nous aurons donc à cœur de lutter contre toutes formes de discriminations, aussi intolérables les unes que les autres. Cependant, un développement rapide de ces thématiques sur nos campus ne pourra devenir réalité qu'en repensant le modèle de financement de l'enseignement supérieur. Voilà trop longtemps que les universités sont sous-dotées, ne permettant plus un accueil optimal des étudiant-e-s et favorisant ainsi le développement de l'enseignement supérieur privé et renforçant l'élitisme de certaines filières. Les problématiques mises en exergue par la crise sanitaire ne sauraient également pas trouver de solution sans un investissement massif. Augmenter

les subventions pour charge de service public, revaloriser les bourses, réinvestir dans les services de santé universitaires sont tout autant de messages que nous porterons durant nos deux ans de mandat.

Pour conclure, nos ambitions et volontés sont simples. Écouter chaque membre de la communauté universitaire, afin de porter un regard objectif concernant l'ensemble des dossiers sur lesquels nous serons amenés à travailler.

Construire, avec celles et ceux désireux de faire progresser les conditions de vie et d'étude de la communauté étudiante. Travailler ensemble, co-construire, c'est le moyen le plus sûr d'aboutir à un grand nombre d'idées et surtout, cela permet la confrontation de multiples visions sur une même thématique.

Et enfin, agir. Agir pour notre enseignement supérieur. Agir, pour la communauté étudiante. Agir, pour garantir la démocratisation de l'enseignement supérieur. Agir, pour des formations de qualité. Agir, pour construire un enseignement supérieur inclusif. Agir, pour faire de l'université un levier d'accompagnement et de développement pour toute la communauté étudiante, du premier au troisième cycle. Agir, pour une prise en compte de l'ensemble des publics, y compris ceux ayant un cursus d'études aux problématiques spécifiques et trop souvent marginalisées. Agir, au sein d'un microcosme qui, en réalité, est le reflet de la société de demain.

Qu'est-ce que le CNESER ?

Le CNESER est le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est un organe consultatif où se mêlent des représentant-e-s de la communauté universitaire. Le CNESER a pour fonction d'étudier les textes relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche. Décret sur l'encadrement des stages, répartition du budget des établissements, loi sur la formation professionnelle, accréditation des établissements d'enseignement supérieur, tout est passé au crible des 100 membres composant ce conseil. Le CNESER se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte (commission, section permanente, section disciplinaire, etc.). Généralement, le CNESER se réunit une fois par mois en formation plénière ou en formation restreinte.

Il est notamment consulté sur :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement ;
- les orientations générales des contrats pluriannuels ; la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche et les réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux, les modalités et demandes d'accréditation ainsi que la carte des formations supérieures et de la recherche prévus à l'article ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes.

Les élu-e-s étudiant-e-s siégeant au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) sont avant tout des élues locales et des élus locaux ayant un siège dans les conseils de leur université. Ce sont nos représentant-e-s également, car nous, élu-e-s étudiant-e-s, les élisons tous les 2 ans.

La représentation des étudiant-e-s en France permet de porter leur voix à tous les niveaux de décision et de consultation sur les actions liées à la vie étudiante, même si le nombre de sièges étudiants n'est pas suffisant au sein du CNESER ou des conseils des établissements. Au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais arrêter de porter haut et fort la voix des jeunes.

Les élu-e-s CNESER de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les élu-e-s étudiant-e-s locaux,ales, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiant-e-s.

Composition du CNESER



LA LISTE



1
Lise Martinez
Université de Bordeaux
Étudiante en Intelligence Economique



2
Etienne Matignon
Université de Paris
Étudiant en Droit



3
Maëlle Lucas
Université de Bretagne Occidentale
Étudiante en LLCER



4
Thomas Chapotat
Université Sorbonne Paris Nord
Étudiant en STAPS



5
Emilie Deville
Université Lumière Lyon 2
Étudiante en Sciences de l'Éducation



6
Samy Menzri
Université de Lorraine
Étudiant en Sciences Pharmaceutiques



1 bis
Matéo Bertin
Université de Lille
Étudiant en Médecine



2 bis
Alice Godin
Université de Reims Champagne-Ardenne
Étudiante en STAPS



3 bis
Achille Cassiot
Université de Tours
Étudiant en Médecine



4 bis
Nolwenn Fourny
Université Paris-Est Créteil
Étudiante en Soins Infirmiers



5 bis
Ihab Aqchmir
Avignon Université
Étudiant en LEA



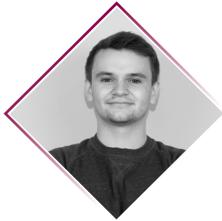
6 bis
Manon Millet
Université Toulouse III Paul Sabatier
Étudiante en Biochimie

CANDIDATE



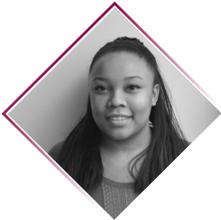
7

Angeline Okombi
Université de Strasbourg
Étudiante en Droit



8

Baptiste Groussin
Université Technologique de Troyes
Élève Ingénieur



9

Myriam Bercher
Université Picardie Jules Verne
Étudiante en Ingénierie de la Santé



10

Firat Goc
Université Claude Bernard Lyon I
Doctorant en Catalyse et Environnement



11

Noémie Dutilleul
Université Grenoble Alpes
Étudiante en Psychologie



7 bis

Baptiste Lefevre
Aix-Marseille Université
Étudiant en Droit privé



8 bis

Margaux Monteilhet
Université de Franche-Comté
Étudiante en Maïeutique



9 bis

Rémy Pointecouteau
Université de Poitiers
Doctorant en Chimie



10 bis

Haiata Poherui
Université de Polynésie Française
Étudiante en LLCER



11 bis

Dionis Débat-Dupré
Université de Toulon
Étudiant en Information-Communication

SOMMAIRE

1 page 10

Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche par un accompagnement efficient et soutenable

2 page 16

Réinventer les formations de demain suite à une crise sanitaire sans précédent

3 page 20

Encadrer les différentes formes d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les rendre accessibles à toutes et à tous

SOMMAIRE

4 page 26

Répondre efficacement aux enjeux du troisième cycle de l'entrée à la sortie de thèse

5 page 32

Construire un monde durable, social et solidaire au travers de l'enseignement supérieur

Livret santé page 38

Livret ingénieur page 44



**DÉMOCRATISER
L'ACCÈS À
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET À LA
RECHERCHE PAR UN
ACCOMPAGNEMENT
EFFICIENT ET
SOUTENABLE**

S'affranchir des obstacles liés à l'accès aux études supérieures

Garantir la transparence des différentes étapes de Parcoursup

La FAGE s'oppose et continuera de s'opposer vivement à tous les dispositifs qui contribuent à renforcer les discriminations à l'entrée de l'enseignement supérieur. Si le remplacement de la plateforme Admission post-bac (APB) était nécessaire, le lancement de Parcoursup dès janvier 2018 ne répond aujourd'hui pas aux attentes des jeunes.



En effet, le processus d'accès à l'enseignement supérieur par le biais de la plateforme Parcoursup laisse encore aujourd'hui de nombreux flous et interrogations sur son fonctionnement. De nombreux jeunes restent aujourd'hui dans l'incompréhension de l'examen de leurs vœux et des retours qui leur sont faits. Les commissions d'examen des vœux ainsi que les critères d'évaluation des dossiers sont très opaques et induisent de nombreuses frustrations. Cette opacité sur l'examen des dossiers de candidature crée, à juste titre, un réel sentiment d'injustice et d'anxiété auprès de la population étudiante.

Par ailleurs, l'hétérogénéité des attendus, en fonction des différentes filières et des territoires, demeure très pénalisante pour les étudiants et étudiantes. En effet, si les attendus apparaissent

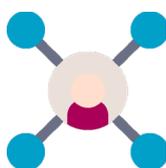
dans les grandes lignes sur Parcoursup, la manière dont ils interviennent en tant que critères de sélection n'est ni souhaitable, ni compréhensible et qui plus est parfois discriminante. Ainsi, la manière dont est évaluée la correspondance des candidat·e·s avec les attendus, menant au score final, n'est que très rarement affichée et fait subsister un flou sur le traitement des dossiers. De plus, certains critères découlant des attendus peuvent nécessiter des ressources financières dont tout le monde ne dispose pas. C'est par exemple le cas de l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) dont le prix avoisine les 400€, et qui peut permettre l'attribution de points supplémentaires dans certaines filières.



C'est pourquoi la FAGE demande que la transparence de traitement des candidatures soit grandement améliorée, notamment par le biais d'un fonctionnement homogène et défini des commissions d'examens des vœux. La transparence devra aussi passer par une publication du système de calcul découlant des attendus en amont même des candidatures.

Par ailleurs, la FAGE continuera de faire front face aux critères socio-économiques discriminants.

Garantir une poursuite d'étude saine pour toutes et tous



L'enseignement supérieur voit se créer de nombreux obstacles à différents embranchements de la poursuite d'études. C'est notamment le cas pour les bacheliers technologiques post-bac. C'est en ce sens que la réforme de la professionnalisation du premier cycle universitaire est venue instaurer les bachelors universitaires technologiques (BUT) et un pourcentage de place privilégié pour cette population en leur sein, mesure que la FAGE salue. La réduction des heures au sein de ces formations

est cependant préjudiciable, ainsi que le passage d'un programme national à un programme adaptable au niveau local, pouvant créer des inégalités territoriales.

Le passage du premier au second cycle représente par ailleurs un goulot d'étranglement extrêmement dommageable pour la poursuite d'étude des jeunes. S'opposant à toute barrière faisant obstacle à ce droit, c'est avec une grande attention que la FAGE a suivi l'évolution des mesures concernant la poursuite d'études en master. Elle s'est ainsi opposée à la complexification des critères d'accès à ce droit. Malgré ces oppositions, la procédure a vu passer les critères requis de 2 vœux formulés et refusés à 5 vœux, dans 2 mentions

différentes et 2 établissements différents. Nous continuerons de demander un accompagnement mettant en capacité les étudiants et étudiantes, plutôt que des critères coercitifs forçant une diversification non-voulue des candidatures.

Par ailleurs la FAGE continuera de s'opposer à tous les masters continuant de déroger au cadre légal, en effectuant une sélection à bac+4 après une année de master, laissant ainsi les étudiants et étudiantes avec une moitié de diplôme non utilisable. De plus un travail doit être également effectué sur

l'ouverture de nouvelles formations de second cycle dans les universités ultramarines actuellement trop peu dotées (on retrouve 50% plus de master sur la seule région Normandie que sur toutes les universités ultramarines confondues), permettant au plus d'étudiant·e-s possible de ne pas être contraint·e-s de quitter leur territoire d'origine évitant ainsi de nombreux risques psycho-sociaux. De plus ces masters se doivent de s'ancrer dans une logique de spécialisation territoriale, et bien qu'ouverts sur le reste du monde, être réservés en priorité aux étudiant·e-s issu·e-s du territoire.

Accompagner chaque individu, pour un accès à la réussite équitable

La FAGE condamne l'utilisation de Parcoursup comme outil de sélection et souhaite que sa fonction d'orientation soit valorisée et favorisée. En ce sens, plusieurs perspectives d'amélioration s'offrent à nous.



Dans un premier temps, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, l'inclusion de l'intégralité des formations de l'enseignement supérieur et de la recherche à la plateforme Parcoursup doit être poursuivie. Il n'est ici pas seulement question de formation dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mais bel et bien de l'intégralité des formations post-bac, quel que soit leur champ disciplinaire.



De plus, la plateforme Parcoursup doit s'inscrire comme une vraie source d'informations, mais également comme un carrefour pour l'orientation, permettant de renvoyer vers les interlocuteurs et les interlocutrices qualifié·e-s et référençant les événements d'orientation. Si c'est déjà le cas concernant le lien avec les universités et les services d'orientation, Parcoursup pourrait également permettre de faire le lien avec des associations militant pour l'égalité des chances,

ou encore avec des tuteurs, tutrices et étudiantes, étudiants engagé·e-s afin de bénéficier d'un processus d'entraide par les pairs.



De manière générale, c'est l'intégralité du système d'orientation qui doit être réorganisé dans l'objectif de parvenir à l'efficience dont il doit faire preuve. De par le manque de moyens et l'accumulation des tâches, les équipes pédagogiques, tous degrés confondus, ne peuvent accomplir seules la mission d'accompagnement à l'orientation de plus de 760 000 bacheliers et bachelières, sans oublier la population étudiante globale de plus de 2,7 millions d'individus. Il est ainsi nécessaire de mutualiser les forces de l'intégralité des acteurs et actrices susceptibles d'intervenir dans ce domaine, notamment les pairs et associations du secteur de l'égalité des chances. Les équipes pédagogiques pourraient ainsi se positionner comme l'intermédiaire indispensable, pouvant réorienter vers d'autres acteurs et actrices adapté·e-s.

Par ailleurs, c'est bel et bien à tous les niveaux d'études qu'un accompagnement et une orientation doivent être mis à disposition des étudiant·e-s. Si l'accès à l'ESR doit être permis à toutes et tous, l'accompagnement ne doit pas s'arrêter à l'entrée en licence, mais doit se poursuivre tout au long du cursus de l'étudiante ou de l'étudiant, notamment dans l'optique d'une poursuite d'étude en master et en doctorat.

Se donner les moyens d'un service public ouvert et de qualité

Assurer un financement équitable pour tous les établissements

Voilà plusieurs années maintenant que la hausse de la démographie étudiante n'est pas financée à prix coûtant, et les établissements de l'ESR manquent ainsi de financement. Cela rend les conditions d'études inacceptables et ne permet à toutes et à tous d'ingérer la formation de son choix.

Le budget alloué à l'enseignement supérieur n'est aujourd'hui pas à la hauteur de la mission de service public qui doit être effectuée. Les capacités d'accueil des établissements ne permettent pas d'accueillir l'ensemble des étudiants et étudiantes le souhaitant et de fait, interdit arbitrairement la poursuite de projets d'avenir à une partie de la jeunesse.

En effet, l'Etat n'a pas su faire correspondre le budget mis à disposition aux moyens nécessaires liés à une démographie étudiante croissante pourtant prévisible.



La FAGE continuera de défendre un financement permettant d'accueillir chaque jeune dans l'enseignement supérieur, dans une formation correspondant à ses aspirations et projets d'avenir.

Qui plus est, pour celles et ceux ayant eu la chance d'accéder à une formation post-bac, les conditions sont aujourd'hui encore délétères pour l'épanouissement de chacun·e : les amphithéâtres bondés et les équipes pédagogiques en sous-effectif ne permettent pas à la communauté universitaire d'avoir des conditions d'études et de travail décentes.

C'est pourquoi la FAGE revendique un financement à la hauteur des besoins de l'ensemble de la communauté universitaire, en particulier au sein de filières en tension, subissant de plein fouet les affres du manque de moyens.

En outre, le système de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche génère un bon nombre d'inégalités entre les établissements et les territoires. En effet, le système d'allocation

des moyens basé d'une part sur les subventions pour charge de service public, et d'autre part sur un processus d'appels à projets, creuse un écart considérable entre les universités. Les moyens humains et financiers nécessaires pour y participer ne sont d'ailleurs pas détenus par tous les établissements et dont les problématiques financières sont moins présentes. C'est donc les universités les mieux dotées, qui pourront générer le plus de financements avec ce système.



Au-delà des établissements, les inégalités peuvent également exister entre les filières. En effet on dénombre aujourd'hui trop de filières sous tension, dont les conditions d'études et d'accueil des étudiant·e·s se détériorent particulièrement. C'est par exemple le cas des filières STAPS, psychologie et droit. Ce manque de financement vient restreindre les capacités d'accueil à l'entrée de la licence mais également du master.



C'est pourquoi la FAGE demande à ce que des financements spécifiques soient alloués à ces filières en tension, afin de pouvoir accueillir chaque étudiant et étudiante le souhaitant dans des conditions décentes. Il sera également question de pouvoir ouvrir de nouveaux parcours et places en master, afin de permettre une poursuite d'étude à toutes et tous.

Enfin, la loi de programmation de la recherche vient prévoir des financements jusqu'en 2030 de manière croissante. La planification de ces financements ne vient pas répondre aux enjeux critiques de l'enseignement supérieur. Nous veillerons néanmoins à ce que les financements liés à cette loi soient suivis et bénéficient directement aux conditions d'études et de travail de tout le monde.

Se battre contre des frais supplémentaires discriminants



La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur doit être possible pour toutes et tous, sans que les ressources financières puissent impacter le parcours souhaité. A l'heure actuelle, face aux difficultés des établissements publics pour assurer leur mission, de nombreuses structures privées ouvrent et accueillent des étudiant·e·s moyennant des frais d'inscription parfois exorbitants. Outre le fait que cette privatisation ne joue pas en faveur de la démocratisation de l'ESR, force est de constater que le financement actuel de l'enseignement supérieur ne permet pas de répondre à l'augmentation de la démographie étudiante. Les moyens mis en œuvre par étudiant·e sont en constante baisse, et il nous faut ainsi revitaliser son financement.



Pour cela, la FAGE ne peut accepter que le financement de l'accès au service public de l'enseignement soit à la charge de l'individu. En ce sens, la FAGE s'oppose et continuera de s'opposer à toute hausse des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Également, la FAGE poursuivra sa position strictement contre l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiant·e·s extracommunautaires. Aujourd'hui, d'après le rapport BVA à Campus France en 2014, ces étudiant·e·s représentent 3 milliards d'euros en termes de dépense mais rapportent à l'économie française 4,65 milliards d'euros (3 250 millions d'euros en consommation quotidienne de biens et services, 563

millions d'euros en frais d'inscription et de scolarité, 364 millions d'euros en dépenses de transport aérien auprès d'opérateurs français, 466 millions d'euros de dépenses des proches qui rendent visite aux étudiant·e·s). Le simple fait de conditionner les frais d'inscription à une nationalité est discriminant et ne peut être accepté. Cette augmentation vise à attirer des populations d'étudiant·e·s ayant les moyens d'assumer ces frais au détriment de ceux provenant de pays moins développés, augmentant encore plus les inégalités.



L'accès à l'éducation est un droit, c'est pourquoi les conditions d'accès à l'enseignement supérieur français doivent être les mêmes pour tout le monde et ne peuvent être conditionnées à une nationalité.

L'argument visant à dire que les étudiant·e·s venant de l'extérieur de l'Union Européenne ne paient pas d'impôts et ne contribuent pas au financement des universités ouvre la porte à d'énormes dérives. A terme, les foyers exonérés d'impôts pourraient se voir reprocher la même chose. On pourrait également tendre vers des frais modulaires en fonction des revenus de la famille de l'étudiant·e ou une augmentation générale des frais d'inscription comme certaines écoles d'ingénieur·e·s aujourd'hui, ce que ne souhaite pas la FAGE.

Enfin, d'ici à 2024, en vertu des annonces gouvernementales faites en septembre 2019, l'ensemble des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur devront attester du passage d'une certification en langue anglaise pour se voir délivrer leur diplôme. Au-delà des points de vigilance que soulève cette mesure, la FAGE sera particulièrement attentive à son financement. Bien que les projets de loi de finances 2020 et 2021 aient effectivement des lignes budgétaires dédiées, rien ne précise dans les textes qui doit financer cette certification. Nous ne sommes ainsi pas à l'abri d'un désengagement de l'État au profit du marché privé, ce qui reviendrait à faire payer les étudiant·e·s pour obtenir leur diplôme. La FAGE se positionnera contre cette démarche et refusera tout marché au diplôme avec un quelconque reste à charge pour l'étudiant·e. De plus, l'actuel organisme de certification choisi par les autorités, entreprise privée, délivre des certifications qui ne sont pas systématiquement

reconnues à l'international. Il existe déjà dans nos établissements des structures compétentes qui délivrent les CLES (certificats de compétences en langues de l'enseignement supérieur), reconnus à l'échelle européenne, qu'il nous faut valoriser. Nous devons placer un investissement à la hauteur des

objectifs souhaités pour cette certification.



EN BREF

- Garantir la transparence de l'examen des vœux Parcoursup et un fonctionnement connu de toutes et tous
- Développer la plateforme Parcoursup dans sa fonction d'orientation, en continuant de s'y opposer comme outil de sélection
- Accompagner les étudiant·e·s dans leur orientation tout au long de leur cursus, y compris pour la poursuite d'études en master et doctorat
- Assurer un financement permettant à toutes et tous un accès et des conditions d'études de qualité, notamment dans les filières en tension
- Lutter contre toute forme de frais complémentaires ainsi que contre toute augmentation des frais d'inscription pour l'ensemble des étudiant·e·s



RÉINVENTER LES FORMATIONS DE DEMAIN SUITE À UNE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

Une crise sanitaire inédite remettant en question l'enseignement supérieur actuel

Permettre une continuité pédagogique en tout temps

La crise sanitaire, économique et sociale, est venue grandement bouleverser le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que son fonctionnement.

La fermeture des établissements d'enseignement supérieur est venue s'imposer au monde universitaire sans réelle marge de manœuvre. Il est presque impossible de trouver, proposer ou mettre en place des solutions alternatives, tentant ainsi d'éviter une rupture trop brutale avec le fonctionnement habituel, autant d'un point de vue de l'administration, du corps enseignant et a fortiori des étudiant·e·s.

C'est pourquoi la FAGE a défendu et défendra l'importance d'un retour au présentiel le plus rapidement possible et dans le cadre du respect des consignes sanitaires, tout comme cela peut se faire dans les institutions scolaires.

Cette fermeture soudaine des espaces d'enseignement physiques a eu pour effet de placer les étudiant·e·s dans une situation particulièrement désagréable pour la continuité de leur apprentissage. En effet, le passage des cours à distance a nécessité un temps d'adaptation pour toutes et tous, impactant

ainsi la transmission de connaissances. Chacun·e a dû se doter de matériel informatique, ce qui n'est pas à la portée de toutes et tous. De plus, beaucoup d'étudiants et étudiantes se sont retrouvé·e·s au sein de zone blanche, ne disposant alors pas d'accès à internet. L'impératif d'avoir une connexion stable et des outils informatiques adaptés, mis en parallèle avec la difficulté d'accès au salariat étudiant a renforcé une précarité déjà préexistante au sein de nos établissements.



La FAGE demande donc que les établissements se dotent d'outils informatiques de prêt et renforcent leur accompagnement social et pédagogique dans ce type de situation. Avec un écosystème qui tend de plus en plus vers l'utilisation du numérique, les établissements de l'ESR doivent être en capacité de répondre à ce nouveau besoin sans précariser davantage sa population.

Repenser nos évaluations pendant et hors de la crise



Les différentes conséquences de la crise sanitaire ont forcé à repenser l'entièreté des fonctionnements de l'ESR. Il est maintenant temps de réfléchir aux différentes modalités d'adaptation de notre écosystème. Les universités ont mis en œuvre de nombreux moyens pour s'adapter à la crise, mais des problématiques ont vu le jour et il est important de les souligner.

Il semble nécessaire de garantir des examens de qualité permettant la réflexion personnelle et la prise de recul des étudiants et des étudiantes sur leurs enseignements, tant en période de crise qu'en dehors. Il paraît alors essentiel de réfléchir à des examens permettant le développement de compétences de recherche et de réflexion concernant différents axes

et notions de nos enseignements. Dans ce cadre de nouvelles formes d'examens peuvent alors voir le jour comme la multiplication des rendus de notes de synthèse, de dossiers et d'oraux.



La FAGE questionne ainsi le manque de diversité des méthodes d'évaluation, ne permettant pas d'être représentatives des savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis au cours de sa formation. De manière plus large, ceux-ci ne correspondent pas à une approche par compétences des formations.

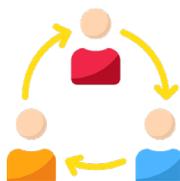
La FAGE demande également à ce que la session 1 bis puisse être démocratisée à l'intégralité des étudiants et étudiantes ayant un justificatif légitime d'absence tel que l'éloignement du lieu d'étude pour raison de précarité ou de détresse mentale.

Permettre d'adapter son parcours à ses projets d'avenir

Renforcer l'approche par compétences

La crise sanitaire, économique et sociale est venue exacerber le manque d'adaptabilité et de diversité des méthodes pédagogiques et andragogiques dans nos formations. Les équipes pédagogiques, accumulant les missions, n'ont pas la possibilité de mettre en œuvre sainement ce changement de prisme.

Dans la volonté de proposer la meilleure forme possible d'enseignement supérieur, la FAGE se place sur le chemin de la démocratisation de l'approche par compétences, en adéquation avec la volonté nationale initiée dans le cadre national des formations poursuivi en 2018 par l'arrêté licence. Cette volonté fait transparaître celle de la population étudiante, dont le désir s'oriente vers une prise en compte de l'apprentissage de savoirs, savoir-être et savoir-faire.



La mise en œuvre de l'approche par compétences dans l'ensemble des établissements représente une opportunité d'évolution pour les formations à ne pas manquer. En effet, la possibilité est offerte aux établissements de revoir leur offre de formation au travers de blocs de compétences par exemple.

Dans cette optique d'appropriation de sa formation par l'étudiant·e, l'approche par compétence permettrait notamment d'offrir une place plus importante à l'étudiant·e dans la personnalisation et la poursuite de sa formation.

Cette possibilité doit notamment permettre une meilleure adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant·e et les matières abordées.

Les parcours de formation dans leur globalité doivent pouvoir proposer des choix adaptés au projet d'avenir de chacun·e, en ce sens la FAGE veillera à ce que les parcours permettent une modularité dans les offres de formation et une réelle construction des compétences acquises.

Si la personnalisation est une opportunité, il est du devoir des établissements de permettre à chacun·e de s'en saisir. De ce fait, l'accompagnement à la réussite est un socle primordial de l'égalité des chances. La personnalisation requiert en effet une base de connaissances dans l'enseignement supérieur, que chaque individu ne possède pas forcément.



De plus, afin de faire des parcours d'accompagnement personnalisé de réels leviers de réussite, il nous paraît primordial de placer l'étudiant ou l'étudiante au centre de ces derniers. Cela implique donc de permettre des choix et une personnalisation de chaque parcours, ainsi que des méthodes pédagogiques innovantes et diversifiées : numérique, mise en situation pratique et implication des tutorats.

L'auto-évaluation constitue également un élément pertinent d'adaptation des parcours dans une mesure adaptée.

Adapter les enseignements aux enjeux de demain



C'est cette même approche par compétences qui pourra également nous permettre d'entamer une réelle transition pédagogique.

L'approche par compétences doit permettre de prendre du recul sur l'intégralité des modalités

pédagogiques et andragogiques, ainsi que sur les modalités d'évaluation. Les modalités d'enseignement doivent ainsi se diversifier, en laissant moins de place aux notions théoriques et cours magistraux, pour plus de pratique et de mise en situation.

Le système actuel d'évaluation des étudiant·e-s devra évoluer en parallèle afin de permettre à ces dernier·ère·s d'avoir conscience de la diversité de leurs acquis pratiques et théoriques.

C'est pourquoi la FAGE veillera à ce que les offres de formation et les maquettes pédagogiques prennent en compte les enjeux de professionnalisation et la nécessité de diversifier les méthodes d'enseignement, dans un but d'acquisition de compétences et non seulement de connaissances.

Alors que nos formations nécessitent une spécialisation disciplinaire, elles doivent aussi nous permettre de nous saisir toutes et tous ensemble des enjeux sociétaux actuels, notamment ceux concernant la transition écologique. Au cœur des actions de la FAGE depuis des années, nous agissons en faveur d'un socle commun de formation permettant à chacun·e de mesurer l'impact des enjeux écologiques dans son champ disciplinaire. La FAGE demande donc que des blocs de compétences sur la transition écologique soient inclus dans l'intégralité

des formations de l'enseignement supérieur.

Il est également primordial que les jeunes diplômé·e·s puissent participer activement au développement socio-économique de leur territoire d'origine, pour cela il est important notamment dans les territoires ultramarins, où une forte fuite des cerveaux est constaté, que les pouvoirs publics mettent en place des dispositifs incitatifs de retour sur le territoire, notamment pour les étudiant·e·s en médecine obligé·e·s de faire une partie de leur cursus en métropole.



EN BREF

- Profiter des parcours d'accompagnement personnalisés pour développer l'autoévaluation, les andragogies innovantes ainsi que l'éducation par les pairs
- Renforcer la professionnalisation au sein de nos formations pour réduire le fossé entre l'université et le monde professionnel
- Adapter les modalités d'examens développant une réflexion allant au-delà des notions des enseignements
- Démocratisation de la session 1 bis
- Intégrer des blocs de compétences liés à la transition écologique dans toutes les formations de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Garantir l'accès à l'enseignement pour toutes et tous par la mise à disposition du matériel et de la connexion nécessaire
- Développer l'utilisation du numérique afin d'améliorer l'interactivité au sein de nos enseignements universitaires
- Accompagner les équipes pédagogiques vers les différentes innovations andragogiques



**ENCADRER LES
DIFFÉRENTES FORMES
D'ÉTABLISSEMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE POUR LES
RENDRE ACCESSIBLES
À TOUTES ET À TOUS**

Une construction expérimentale à plusieurs échelles

Dans son article 43, la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 ratifie l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement et d'établissements. Ce texte étant désormais installé dans le temps, il permettra à de nouveaux projets venant déroger au cadre actuel du code de l'éducation. La composition des conseils, l'organisation de ces derniers, l'offre de formation ou encore les établissements membres du regroupement sont tout autant d'éléments pouvant sortir du cadre actuel connu dans le service public. C'est pour cela que ces projets dérogatoires soulèvent beaucoup d'interrogations légitimes au sein de la communauté universitaire.

Sécuriser la représentation des étudiant·e·s et la défense de leurs droits

Depuis leur création, le réseau de la FAGE a suivi de très près ces différents projets dérogatoires, les possibilités offertes par les textes pouvant se traduire par des mesures parfois inquiétantes notamment à cause d'une plus petite proportion d'étudiant·e·s dans les instances décisionnelles des établissements. La place des étudiant·e·s au sein d'une université doit rester centrale et la grande majorité des établissements dérogatoires ayant émergé ont réduit les possibilités de représentation des étudiant·e·s. Ces réductions mettent également

en danger la défense des droits des étudiant·e·s de ces établissements, et c'est pour cela que la FAGE s'est positionnée et continuera de se positionner contre tout projet proposant moins d'étudiant·e·s en proportion dans les instances décisionnelles des établissements publics expérimentaux.



Mettre en place une politique de suivi de ces établissements sources de grands changements



Ces regroupements sont par ailleurs vecteurs de grandes réorganisations et refontes internes jusqu'aux services les plus locaux des établissements. Le réseau de la FAGE demande qu'un suivi individuel des différents projets de regroupements d'établissements publics expérimentaux (EPE) puisse être réalisé, afin de s'assurer que ces derniers n'induisent pas un trop grand stress chez les étudiant·e·s en les privant parfois d'outils indispensables au profit d'une course au regroupement.

Ces expérimentations peuvent cependant être source d'opportunités pour les communautés universitaires, notamment concernant les approches pédagogiques nouvelles. En effet, ces derniers permettraient une mise en commun plus grande des pratiques et donc un essaimage à plus grande échelle. Aussi, le croisement de différentes disciplines et diplômes peut être envisagé dès lors que de

facto les spécificités de différents établissements se retrouveraient dans un même ensemble. Au-delà des questions pédagogiques, il est envisageable de mutualiser également les services aux étudiant·e·s et de leur offrir un guichet unique, source fiable d'informations dans un macro-établissement.



Les regroupements peuvent également être l'occasion de tirer une expertise élargie des forces de chaque établissement. C'est dans l'optique de tirer bénéfices des forces de chacun, afin de les diffuser par le biais du regroupement que la FAGE souhaite entrevoir des opportunités. Dans cette mesure, la FAGE souhaite se montrer proactive dans l'attribution de missions de transition écologique au sein des regroupements publics expérimentaux. Alors que nous avons pu le faire inscrire dans un certain nombre de statuts d'établissements, nous souhaitons poursuivre ce travail. L'inscription de ces missions permettra notamment un travail intensifié sur le bilan carbone des établissements.

Intégrer les établissements sous une autre tutelle



D'un point de vue général, ces regroupements posent la question de l'intégration et de la place des établissements sous une tutelle autre que celle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. En effet, les mutualisations et coopérations citées précédemment ne seront possibles qu'en abattant certaines barrières et à travers une nouvelle approche

de ces établissements et de leurs possibilités. La construction institutionnelle des établissements expérimentaux doit permettre ces collaborations grâce à des instances adaptées. Aussi, les services universitaires devraient ainsi pouvoir s'étendre aux populations d'étudiant·e·s de ces établissements qui n'y avaient pas forcément accès auparavant, ou dans des modalités particulières, et les coopérations pédagogiques entre établissements devraient se voir renforcées. On pourrait ainsi imaginer la création d'un service de santé universitaire commun à l'intégralité des membres du regroupement, bénéficiant à l'intégralité de la population étudiante y étant liée.

Harmoniser l'offre de formation sur les territoires

La complémentarité de l'offre de formation doit permettre d'enrichir les possibilités des étudiants et étudiantes, sans que cela ne vienne altérer les valeurs du service public. Cela peut pourtant parfois être le cas lors de la mise en place de parcours d'excellence déguisés au sein même de nos universités et établissements. Certaines universités peuvent d'ailleurs même fermer des formations entières pour les rouvrir sous une forme payante et sélective.

Par ailleurs, le regroupement des établissements peut mettre en concurrence des formations en son sein même.

C'est dans la poursuite des valeurs d'un service public ouvert à tous et à toutes et de qualité que la FAGE s'est vivement opposée à ce genre de démarche et veillera à la complémentarité d'une offre de formation globale cohérente, pertinente et non concurrentielle en son sein.



Des universités européennes portées et soutenues par les étudiant·e·s, en réponse aux problématiques actuelles

Les alliances d'universités européennes, qui touchent aujourd'hui 32 universités en France, tendent à apporter de profondes améliorations dans les relations et partenariats internationaux et concernent aujourd'hui toutes les strates et tous les publics des universités, tant en termes de recherche que de formation des membres du personnel et des étudiant·e·s.

Garantir une représentation étudiante à la hauteur des enjeux

Veiller à une représentation étudiante au sein de ces alliances est un objectif central dans la mise en place des universités européennes. De nombreuses décisions concernent les étudiant·e·s et leur formation, mais aussi leur avenir au sein de ces nouveaux campus européens. Ainsi, leur voix doit pouvoir se faire entendre dans l'ensemble des instances décisionnelles et consultatives. Que cela soit au sein des comités exécutifs ou dans les groupes de travail, il est du devoir de la FAGE de

veiller à ce que les étudiant·e·s soient représenté·e·s afin de faire d'elles et d'eux non seulement des membres décisionnaires, mais également des acteurs et actrices de ces universités européennes



Dispenser un enseignement des langues harmonisé et mieux financé



Par ailleurs, ces nouvelles alliances internationales poussent à l'amélioration de l'enseignement des langues, notamment par le partage d'expériences de la part de nos homologues internationaux sur la question et par l'apparition de nouvelles sources de financement.

Sans se conditionner à l'anglais, l'enseignement des langues en France doit être étoffé grâce à ces échanges européens, et son champ d'actions élargi, en proposant par exemple de nouvelles langues moins communes dans les maquettes de formation. Ces alliances nous amènent par ailleurs vers une harmonisation et une personnalisation du parcours d'apprentissage. Ainsi, veiller à la mise en place de groupes de niveau interdisciplinaires sur la base du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) est une première action allant dans ce sens.

Permettre des mobilités internationales facilitées et ouvertes à toutes et à tous

La création de ces universités européennes, issue du programme Erasmus+, a à cœur d'accroître la mobilité internationale au sein des alliances, et plus largement au sein de l'Union Européenne. Ainsi, ces alliances doivent se positionner dans un rôle de facilitateur de celles-ci, à tous les niveaux. En effet, l'accès à la mobilité étant souvent contraint par un manque d'aides financières, les universités européennes doivent veiller à mettre en place de nouveaux dispositifs, complémentaires de ceux existants actuellement, afin de permettre à toutes et tous les étudiant·e·s d'avoir la possibilité de partir en mobilité. De plus, la coopération ainsi que la mutualisation des services, dans un objectif de meilleure communication et de gain de clarté, doivent tendre vers un meilleur accompagnement des étudiant·e·s en mobilité, particulièrement via le

développement de l'accompagnement de pair à pair, tout au long du processus.

Cependant ce développement ne doit pas se faire au dépit des Établissements qui ne sont pas intégrés dans des programmes d'Université Européennes, particulièrement les Universités ultramarines ne faisant pas parti de l'Europe au sens géographique mais devant disposer de plus de moyens pour assurer une meilleure communication et prendre en charge d'avantage de jeunes ultramarins.



Assurer une égalité des chances face aux frais d'inscription dans les alliances européennes

Enfin, ce nouveau type de convention internationale doit répondre à la même problématique que toutes les autres : l'égalité de traitement concernant les frais d'inscription. Freins à la mobilité, les frais d'inscription très importants de certaines destinations doivent être adaptés dans le cadre de ces alliances, afin d'assurer une égalité entre les étudiant·e·s sortant·e·s, qu'importe leur situation sociale. Ainsi, le même enjeu se pose pour les étudiant·e·s entrant·e·s, et les universités devront veiller à une exonération de même hauteur, toujours dans un cadre de dialogue au sein des instances.

Plus globalement, aucun frais d'inscription supplémentaire ne devra être mis en place dans le cadre de ces alliances, afin de ne pas tendre vers une privatisation des filières concernées, provoquant ainsi une différence de traitement entre les étudiant·e·s en fonction de leur situation sociale.



L'enjeu de la régulation de la privatisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur au sein d'établissements privés représente 18% des étudiant·e·s en France, notamment dans le cadre de l'enseignement supérieur technique par le biais d'écoles ou d'autres établissements de manière

générale. Les libertés laissées à ces établissements font apparaître de nouveaux enjeux et problématiques demandant une remise à niveau des directives et des limites auxquelles ils sont assujettis.

Améliorer l'information sur les frais d'inscription inhérents à chaque formation



Les frais d'inscription sont un barrage majeur à la poursuite d'études, et créent de nombreuses disparités entre les étudiant·e·s. Des formations universitaires se faisant au sein d'écoles partenaires liées par le biais de conventions entraînent des surcoûts, parfois non cadrés, s'ajoutant aux frais d'inscription pour les étudiant·e·s. Ces frais supplémentaires, parfois non explicités lors de l'inscription en premier cycle, se doivent d'être encadrés et contrôlés, afin de permettre à chacun·e de poursuivre ses études sans s'inquiéter de

découvrir de frais imprévus dus à une double inscription université-école.

Les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur privé peuvent également être une réelle obstruction à la poursuite d'études supérieures pour les étudiant·e·s, ceux-ci n'étant pas encadrés par l'état. Des pratiques parfois abusives avec, notamment, une augmentation des frais pour la dernière année conférant l'obtention du diplôme et pour lesquels les étudiant·e·s n'ont que très peu d'informations. Il devient nécessaire qu'une meilleure information et qu'un cadrage renforcé soient mis en place afin de contrôler les dérives entourant les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur privé.

Veiller à la lisibilité des formations

L'accord des grades de licence, sanctionnant l'obtention de 180 crédits ECTS, et de master, sanctionnant l'obtention de 120 crédits ECTS, reconnus à des formations dispensées par des écoles d'enseignement supérieur privées se doit d'être surveillé étroitement. En effet, la liberté de manœuvre laissée par le cahier des charges des grades universitaires de licence et de master est trop large, laissant possible une mise en place de formations non contrôlées, sélectives et dont les frais

d'inscription seraient élevés. Il est donc nécessaire de retravailler les conditions d'attribution de ces grades, en indiquant notamment des obligations minimales à atteindre dans chaque catégorie déjà définies.



Réinvestir dans l'enseignement supérieur pour limiter l'apport et la mainmise de partenaires privés



Le manque de financement de l'enseignement supérieur par l'État a conduit à la mise en place de partenariats et de subventions issues du secteur privé. Il est nécessaire de surveiller et de contrôler

l'impact de ces investissements privés dans les formations, afin que ceux-ci ne deviennent pas délétère pour les formations et les étudiant·e·s. Il devient urgent que les fonds alloués à l'enseignement supérieur redeviennent à la hauteur de la mission, et permettent de prendre en charge pleinement toutes et tous les étudiant·e·s, leur nombre augmentant, et limitant ainsi les financements privés et leurs impacts.

Augmenter la lisibilité des formations et des diplômes délivrés par les établissements de l'enseignement supérieur

La diversification des intitulés de formation amplifie les difficultés d'accessibilité à l'enseignement supérieur, déjà compliquée par la limitation des places liée à la croissance annuelle du nombre d'étudiant·e·s. La multiplication des termes définissant des diplômes délivrés au sein des établissements d'enseignement supérieur privé, notamment par le biais de l'anglicisation permettant d'attirer, mais aussi parfois d'induire les étudiant·e·s en erreur, nécessite d'être régulée et cadrée, afin que ceux-ci correspondent à des compétences précises et des grades certifiés. Les perspectives qu'offrent chaque diplôme se trouvant également obscurcies

par des intitulés tendancieux tels que « Mastère » ne délivrant pas le grade de master comme cadré par les degrés licence-master-doctorat. Il est aujourd'hui nécessaire de renforcer le contrôle et la régulation de ces termes parfois trompeurs, afin de redonner une clarté et une lisibilité aux ouvertures que proposent chaque diplôme, qu'il soit obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur privé comme public.



EN BREF

- S'opposer à toute réduction de la proportion de représentant·e·s étudiant·e·s dans les instances des projets d'établissements publics expérimentaux (EPE)
- Mettre en place un suivi administratif des EPE afin de réduire les risques psycho-sociaux et les failles des services proposés
- S'assurer que les opportunités saisies par la création de ces établissements ne soient pas que orientées vers la recherche mais aussi vers la formation et l'accès aux services par les étudiant·e·s
- Garantir la place des étudiant·e·s au sein des instances démocratiques des établissements et veiller à la mise en place d'une réelle égalité de traitement concernant les mobilités internationales
- Veiller à ce qu'aucun frais d'inscription supplémentaire ne soit imposé suite à la mise en place des universités européennes
- S'assurer de l'amélioration des enseignements en langues via les universités européennes
- Améliorer l'information sur les frais cachés de certaines formations
- S'assurer du respect des conditions minimales permettant l'accord du grade licence-master-doctorat aux formations dispensées par les établissements privés
- Redéfinir les intitulés des diplômes dispensés dans l'enseignement supérieur français, privé comme public, afin d'en améliorer la compréhension

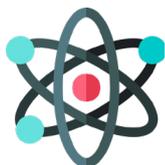


RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX ENJEUX DU TROISIÈME CYCLE DE L'ENTRÉE À LA SORTIE DE THÈSE

Rendre plus accessible le 3e cycle à tou.te.s

Rendre le 3^e cycle plus attractif

Le doctorat est le grade universitaire le plus élevé en France et en Europe. D'année en année, une diminution du nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s en doctorat est observée. Cette diminution s'explique notamment par le manque d'attractivité du doctorat et le manque de connaissances à son égard.



La préparation de l'entrée dans le 3e cycle est primordiale et doit pouvoir s'inscrire tout au long du cursus des étudiant·e·s qui souhaitent découvrir le monde de la recherche et/ou s'orienter vers ce domaine d'application. Pour cela, la FAGE souhaite que soient mises en place des initiations à la recherche en licence et en master et que les établissements mettent en place des moyens de communication et d'information à destination des étudiant·e·s portant sur l'entrée en doctorat, afin que ces dernier·ère·s puissent appréhender le monde de la recherche. Pour les étudiant·e·s en master recherche, un aménagement du semestre doit pouvoir leur être proposé afin de leur permettre de construire leur projet de recherche et ce, dans

les meilleures conditions et délais, tout en leur offrant un accompagnement et une orientation dans cette construction.



La procédure d'inscription pour l'entrée en doctorat est une réelle problématique quant à l'égalité d'accès selon le genre et/ou le recrutement puisque les critères diffèrent d'une école doctorale à une autre. Pour pallier ces problèmes, il devient important d'uniformiser les procédures d'inscription sur le territoire national avec notamment la création d'une plateforme numérique commune. Une réflexion nationale devra s'organiser afin de permettre cette uniformisation et la mise en application d'une procédure commune. Les financements sont également une source d'inégalité à l'accès puisque ceux-ci sont également très différents d'un domaine à un autre. Il devient par conséquent important de mener une meilleure répartition des crédits entre les différents domaines afin de favoriser une égalité d'accès aux étudiant·e·s.

Financer son doctorat : un obstacle au droit à la poursuite d'études

En théorie, chaque doctorant·e doit pouvoir espérer un financement pour mener à bien son projet de recherche. Dans la réalité des faits, les doctorant·e·s ne réussissent pas toutes et tous à obtenir un financement ce qui rend difficile leur inscription à une école doctorale et par conséquent, rend difficile la continuité du cursus et ce, malgré la diversité des financements existants. En effet, différents financements pour les thèses sont à noter : la thèse sous contrat doctoral qui représente à elle seule les trois quarts des financements, la thèse sous convention industrielle de formation à la recherche (CIFRE) dont les financements sont assurés par des entreprises ou des collectivités territoriales par exemple.



Au vu de la situation et de la complexité d'obtention de financements, il devient impératif

de lutter pour une meilleure couverture des thèses. Aujourd'hui, 1 doctorant·e sur 4 n'a pas de financement. Pour une meilleure attribution de ces financements, un accompagnement des annonces faites par la loi de programmation de la recherche pour l'augmentation du nombre de financements et leur développement doit être mis en place afin d'en vérifier l'application.



Les moyens humains doivent également être plus conséquents. Aujourd'hui, l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), chargée de l'attribution des contrats CIFRE, n'arrive pas à suivre le rythme. Par exemple, 30% des contrats attribués en 2018 dataient de l'année précédente, et les délais d'attente peuvent aller jusqu'à 10 mois. L'augmentation du nombre de contrats à financer va

engendrer une augmentation des demandes et par conséquent accentuer la lenteur de traitement. Un meilleur encadrement des contrats de collaboration est souhaitable en définissant les sommes exigées aux PME par les établissements du supérieur et favorisant ainsi une meilleure répartition de la prise en charge des frais des doctorant·e·s.

Pour les doctorant·e·s amené·e·s à enseigner, le salaire des heures de TD est également un enjeu majeur. Aujourd'hui, une heure de TD est rémunérée 41,41€ de l'heure. Or, une heure de TD est en réalité égale à 4,2 heures de travail puisqu'elle comprend la préparation de l'enseignement en amont, la réalisation du TD et l'après-TD ce qui donne un taux horaire de 30 centimes en-dessous du SMIC. Une revalorisation du salaire de ces heures de travail est

donc nécessaire. Il en est de même pour le salaire minimum des doctorant·e·s contractuel·le·s qui est aujourd'hui fixé à 1 663,22€ brut contre 1 957€ pour les contrats CIFRE.



La FAGE souhaite également mettre en place une harmonisation entre les durées de financement et la période de thèse. Aujourd'hui, une soutenance est possible jusqu'à 6 ans. Cependant, de nombreux financements ne couvrent que les trois premières années, sont difficilement renouvelables, et quand ils le sont, ne dépassent pas les 5 ans, créant une incohérence dans ce système.

Améliorer l'encadrement de la formation des doctorant·e·s

Cadrer nationalement l'organisation de la formation

Contrairement aux premiers et seconds cycles, le troisième cycle ne bénéficie pas d'un cadrage national dans la constitution d'une maquette de formation avec un nombre d'heures défini. De ce fait, une convention de formation doit être construite à l'entrée du doctorat. Celle-ci doit permettre de créer un réel projet de formation en adéquation avec le projet professionnel du ou de la doctorant·e pour lui permettre d'acquérir des compétences nouvelles. Certaines sont primordiales, comme les modules spécifiques d'aide à la publication, et d'autres permettent un réel complément comme l'approfondissement de la recherche documentaire et de méthodologie de la recherche, la création d'entreprise, la propriété intellectuelle, etc. Il est aussi nécessaire de pouvoir instaurer un nombre minimum d'heures de formation et/ou d'activité de 120 heures sur les 3 années, en étoffant les formations obligatoires.



Afin de valoriser les compétences acquises durant l'ensemble du parcours, la construction d'une nomenclature d'ECTS doit être réfléchie. Ainsi, les vacations d'enseignement et les heures dispensées dans le cadre de tout type de contrats (doctoraux, ATER, etc.) pourront en ce sens être incluses

automatiquement dans le cadre de la formation doctorale comme apportant des compétences spécifiques. Ces temps d'enseignement doivent impérativement aller de pair avec une formation sur l'andragogie. La nomenclature pourrait également permettre de rendre compte au niveau international du volume horaire de formation suivi par les doctorant·e·s.

Dans le but de pouvoir adapter les objectifs de formation et de créer un réel accompagnement personnalisé évoluant avec les doctorant·e·s, la convention de formation doit bénéficier d'un réel suivi. Il est ainsi nécessaire de pouvoir prévoir son évolution durant les 3 années (ou plus) du doctorat quelle que soit la source de financement.

Durant leur cursus et sans réel cadrage, le temps de travail d'un·e doctorant·e sous contrat doctoral est difficile à quantifier. Ainsi, ils et elles peuvent vite se retrouver avec une charge de travail conséquente. Il faut donc pouvoir permettre de faire respecter le repos hebdomadaire d'au moins 24 heures consécutives, et l'obligation de repos quotidien de 11 heures consécutives. Cela est essentiel afin d'éviter les dérives pouvant impacter la santé mentale des doctorant·e·s.

Dans la même ligne de conduite, la LPR élargit les possibilités de travail entre entreprise et laboratoire, avec la création du contrat doctoral

de droit privé. Ces futur·e·s doctorant·e·s, qui comprendront les contrats CIFRE déjà existants, peuvent se retrouver submergé·e·s par les différentes missions attribuées par leur entreprise. Une vigilance doit donc être portée sur la répartition du temps

de travail entre les missions complémentaires et le projet recherche. Cette répartition doit s'effectuer sur la base d'un sixième du temps pouvant être consacré à des activités complémentaires comme pour le doctorat de droit public.

Encadrer la formation et créer un réel accompagnement

Pour mener à bien sa thèse, le ou la doctorant·e peut bénéficier d'un comité de suivi. De grandes disparités existent dans sa mise en place. Pourtant, la tenue de ce comité de suivi individuel doit être réellement mise en place comme indiqué par l'article 13 de l'arrêté relatif au cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Il doit avoir une réelle visée de suivi et notamment permettre de réexaminer le projet de recherche du ou de la doctorant·e, et proposer un regard extérieur impartial. C'est pourquoi, un meilleur cadrage doit être proposé. Il permettrait ainsi de définir un nombre minimum de réunions par an assurant aux doctorant·e·s d'être sûr·e·s de bénéficier d'un réel suivi. De plus, et dans le but de rendre ce suivi neutre, la constitution de ce comité doit également être cadrée.



Afin de garantir le bon déroulé des études doctorales, une charte des études doctorales existe. Bien qu'elle soit cadrée par arrêté, permettant ainsi de bénéficier de directives linéarisées sur le territoire national, les thématiques incluses à cette charte doivent être élargies et réellement appliquées. Ainsi, les violences sexistes et sexuelles, et le harcèlement doivent être prévenus, avec par exemple la mise en place de formation des directeurs et directrices de recherche sur les risques psycho-sociaux.

Afin de permettre un encadrement de qualité, il est également nécessaire de cadrer un nombre maximum de doctorant·e·s par directeur ou directrice de recherche.

Permettre un meilleur accès aux dispositifs de césure et de mobilité internationale

La césure est un droit pour toutes et tous. Elle doit permettre à tout un chacun de développer des compétences et connaissances relatives à ses aspirations personnelles. Ainsi, une césure ne doit pas pouvoir s'effectuer si elle entre dans le cadre du projet de formation du ou de la doctorant·e.

Pour les doctorant·e·s sous contrat doctoral de droit privé, dont les CIFRE, la césure doit être rendue possible. Les doctorant·e·s, quel que soit leur financement, doivent bénéficier des mêmes opportunités. Ainsi même en entreprise, un·e doctorant·e doit pouvoir mettre en pause sa thèse s'il ou elle le souhaite pour développer un projet personnel ou professionnel.

De plus, et contrairement au premier et second cycle, les doctorant·e·s ne peuvent bénéficier d'un programme leur permettant d'ouvrir le champ des possibles à l'international. Ainsi, ils n'ont par exemple pas accès au programme Erasmus+. Même

si certaines universités proposent des bourses à destination des doctorant·e·s souhaitant effectuer un court séjour (1 à 6 mois) dans un laboratoire étranger, les démarches administratives restent conséquentes. De ce fait une mise en place de procédures simplifiées pourra être proposée, d'une part au niveau des bourses de financement en permettant leur généralisation au sein de toutes les universités mais également en s'appuyant sur les partenariats internationaux des laboratoires qui permettrait ainsi d'intégrer la dimension scientifique et la continuité du projet de recherche du ou de la doctorant·e. Les dispositifs Erasmus Mundus, très peu présents actuellement en France concernant le 3ème cycle, doivent également être développés.



Revaloriser le statut des jeunes chercheur·e·s

Mettre fin à l'ambivalence entre le statut étudiant ou salarié

Les doctorant·e·s possèdent un statut relativement complexe. À la fois étudiant·e·s, leurs diverses missions peuvent aussi leur conférer un statut de salarié·e·s. Ces deux statuts font qu'ils et elles ne peuvent par exemple pas bénéficier d'une bourse.



À l'heure où la précarité étudiante est exacerbée par la crise sanitaire, nous devons mettre en place un meilleur accompagnement des doctorant·e·s non financé·e·s avec l'ouverture

des bourses sur critères sociaux et également permettre la prise en considération du statut social des doctorant·e·s dans toutes les démarches administratives de la fonction publique (aides sociales notamment).

De plus, cette ambivalence ne permet pas aux doctorant·e·s d'être représenté·e·s correctement dans les conseils. En effet, dans certaines universités ils et elles peuvent être inclu·se·s dans un collège enseignant et non pas au sein du collège usager de la commission recherche par exemple. Ainsi, une uniformisation des sièges attribués aux doctorant·e·s doit être proposée, afin de mettre fin à cette dualité et que toutes et tous les doctorant·e·s puissent être représenté·e·s de la même manière.

Mettre en place une réelle politique d'accueil et d'accompagnement

Avec plus de 40% de doctorant·e·s internationaux·ales, la France doit permettre à toutes et tous d'accéder à des démarches administratives simplifiées. Ainsi, nous devons veiller à la réelle application des conventions d'accueil permettant l'accès à un titre de séjour d'un minimum de 3 ans (durée de la thèse). Plus poussé qu'un titre de séjour "étudiant", le titre de séjour d'un·e doctorant·e doit permettre une activité salariée à 100%. Ainsi la FAGE demande la délivrance du «

Passeport Talent Chercheur » à toutes et tous les doctorant·e·s étranger·ère·s. Le prolongement du titre de séjour doit pouvoir être également possible si le ou la doctorant·e souhaite rester en France après sa thèse afin de pouvoir y poursuivre sa carrière.



Obtenir une réelle reconnaissance du doctorat



En France, l'insertion professionnelle des doctorant·e·s reste une difficulté à la fin de ce cursus. En effet, ils et elles rencontrent un véritable problème de reconnaissance de leur diplôme. Le doctorat est considéré comme une première expérience professionnelle de la recherche mais la reconnaissance actuelle du doctorat n'est pas à la hauteur. Pour cela, il est impératif que le titre

de docteur·e soit reconnu dans les conventions collectives. Cette reconnaissance doit aussi aller de pair avec une réelle refonte du calcul du traitement des fonctionnaires titulaires d'un doctorat.

Aussi, contrairement à d'autres pays, le doctorat est trop peu valorisé en France. Il semble essentiel et impératif d'ouvrir un examen des conditions de reconnaissance du diplôme national de doctorat. Il a été annoncé dans la loi de programmation de la recherche, qu'un examen doit être réalisé avant 2025. La FAGE sera donc attentive à ce que cet examen ait bien lieu, et ce, même si un changement de gouvernement a lieu en 2022.

Lutter contre la précarisation et la mise en compétition pour une meilleure insertion professionnelle en milieu académique



Bien que le doctorat ne prépare pas uniquement à une insertion professionnelle en milieu académique, la FAGE se doit de rester particulièrement attentive à cette dernière. En effet, la loi de programmation de la recherche a instauré de nouveaux contrats et voies professionnelles. Les

chaires juniors présentent des parcours accélérés, offrant un dédoublement des voies en milieu académique, et donc une mise en compétition entre les enseignant·e·s-chercheur·euse·s pouvant devenir malsaine. Les CDI de missions proposent des contrats précarisant, tournés uniquement sur les projets, et non pas la carrière des enseignant·e·s-chercheur·euse·s. Ces exemples nécessitent une attention particulière dans la création des décrets qui viendront préciser ses dispositifs, afin de ne pas précariser d'autant plus ces nouveaux parcours.

EN BREF

- Offrir de meilleures conditions d'accès au 3e cycle en informant et accompagnant les futur·e·s doctorant·e·s et en uniformisant les procédures d'inscription
- Réduire la part de doctorant·e·s non financé·e·s, revaloriser les salaires, ainsi que assouplir des durées de financement
- Améliorer les conditions d'études des doctorant·e·s grâce à un meilleur encadrement national de la formation, des comités de suivi de thèse et des chartes d'écoles doctorales
- Proposer de réels parcours personnalisés avec de meilleures opportunités de césure et de mobilités internationales
- Mettre fin à l'ambivalence du statut de doctorant·e en ouvrant les bourses sur critères sociaux ainsi qu'en leur permettant une meilleure représentation en conseil universitaire
- Offrir une véritable politique d'accueil et d'accompagnement des doctorant·e·s internationaux·ales
- Améliorer l'insertion professionnelle grâce à une meilleure reconnaissance du diplôme national de doctorat
- Revaloriser le statut des jeunes chercheuses et chercheurs à travers la reconnaissance du diplôme national du doctorat et porter une attention particulière aux nouveaux parcours proposés par la Loi de Programmation de la Recherche



**CONSTRUIRE UN
MONDE DURABLE,
SOCIAL ET SOLIDAIRE
AU TRAVERS DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

Un enseignement supérieur ouvert à toutes et à tous

Garantir l'accessibilité de l'enseignement supérieur à toutes et tous

L'ouverture sociale de nos universités est la démarche de rendre l'enseignement supérieur et la recherche accessible à toutes et tous.

C'est en ce sens que les discriminations d'accès liées au genre, au territoire ou l'origine sociale n'ont et n'auront jamais leur place à l'entrée de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. C'est pour cela que la FAGE demande à ce que les dispositifs d'accompagnement, notamment de mentorat puissent être intensifiés permettant ainsi une déconstruction de l'autocensure plus aisée pour tout type de discrimination.



C'est en partie en combattant l'autocensure que la FAGE compte atteindre une diversification des profils dans l'enseignement supérieur. On remarque en effet que les différences d'accès en fonction du genre et de la filière sont notables, et nécessite une sensibilisation particulière lors de la phase d'orientation des jeunes. C'est par exemple ce que l'on remarque dans les études d'ingénieur·e·s, ne comportant que 28% de femmes.

De fortes inégalités se ressentent également à travers l'origine sociale des étudiant·e·s. Dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, on retrouve 34,4% d'enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures, ce qui en fait la classe sociale la plus représentée. Cette classe socio-professionnelle ne représente pourtant

qu'un peu plus de 10% de la population. À titre de comparatif, les employé·e·s en France représentent presque le double de la proportion de la population (20,3%) tandis que leurs enfants ne représentent que 16,8% des étudiants et étudiantes, soit deux fois moins que les enfants de cadres. L'écart se creuse également au fur et à mesure que le niveau du diplôme augmente, la part d'enfants de cadre passe ainsi de 29,3% en licence à 40,2% en master, tandis qu'elle passe de 19,8% en licence à 12,8% en master pour les enfants d'employé·e·s.

La FAGE ne peut accepter de telles inégalités d'accès et de poursuite d'étude dans le système d'éducation français, se faisant sur la seule base de déterminismes sociaux. C'est pour cette raison que nous demandons à ce qu'une réelle réforme d'ouverture sociale de l'accès à l'enseignement supérieur soit effectuée, permettant un accès pour toutes et tous, ainsi qu'un accompagnement à la réussite une fois rentré dans les études supérieures.

En ce qui concerne spécifiquement les discriminations territoriales, les aides à la mobilité ParcoursSup doivent être démocratisées et communiquées massivement. Également, les Campus connectés doivent pouvoir continuer de se développer de manière saine : sans frais d'inscription supplémentaires et avec des contenus de cours adaptés et de qualités, tout en garantissant la possibilité de suivre son cursus sur ce même lieu.



Garantir l'égalité des chances durant le parcours de l'enseignement supérieur



La vie universitaire ne se limitant pas à la formation que les étudiant·e·s suivent et étant riche d'expériences diverses, nous souhaitons que les régimes spéciaux d'études (RSE) soient développés et élargis à l'ensemble des formations, y compris celles en santé. Au-delà de l'élargissement

aux formations, il faut travailler de sorte à ce que les composantes reconnaissent l'ensemble des différents statuts pouvant faire obstacle à un bon suivi de la formation à l'instar des étudiant·e·s accompagnant des personnes en situation de handicap ou ayant une affection de longue durée. Il est également important de veiller au respect des aménagements pour les étudiant·e·s qui sont eux-mêmes et elles-mêmes en situation de handicap, avec des remontées faites par les universités chaque

année auprès du ministère de l'ESR.

Il est difficile d'avancer des travaux inhérents à l'égalité des chances ou à l'émancipation lorsque les besoins les plus primaires tels que l'alimentation ou le logement ne sont pas comblés. La précarité

étudiante pourtant bien antérieure à la crise sanitaire n'a cessé de s'accroître cette dernière année et il est important que les établissements de l'enseignement supérieur puissent accompagner les étudiantes et étudiants pour répondre à ces besoins, notamment par le biais du FSDIE social.

Un enseignement supérieur acteur de la santé physique et mentale de ses étudiant·e·s

Enrichir les services de santé au sein de l'université



L'accès aux soins des jeunes n'est pas toujours garanti. Ceci s'explique notamment par la précarisation croissante du public étudiant et l'augmentation quotidienne du coût de la vie. L'absence d'informations accessibles quant aux offres de soins, ne permet pas aux étudiant·e·s d'en bénéficier. La santé devient alors une dépense supplémentaire dans le coût des études qu'il faut prendre en compte.

Les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) sont des acteurs primordiaux de la santé des étudiant·e·s. Cependant, les moyens humains et financiers empêchent les services de devenir des acteurs centraux de la

santé étudiante, ceux-ci ne doivent pas s'arrêter à des missions de prévention mais doivent pouvoir proposer des prises en charge. A ce titre, les élu·e·s de la FAGE demandent la transformation de ces SUMPPS en centres de santé universitaires (CSU) liés aux acteurs et actrices du territoire et permettant ainsi le développement d'un guichet unique de santé directement sur les campus universitaires. Il est important que l'ensemble des étudiant·e·s puissent avoir accès à ces centres, y compris les étudiant·e·s des sites délocalisés, des établissements publics expérimentaux ou des campus connectés.

Les étudiant·e·s ont parfois du mal à connaître l'écosystème autour de la santé ainsi que la pluralité des professionnel·le·s de santé qu'ils et elles peuvent consulter. Les centres de santé doivent pouvoir prescrire des activités physiques pour lutter contre la sédentarité par exemple.

Faire de la vie étudiante une actrice de la santé physique et mentale



En plus d'être un lieu de formation et d'apprentissage, les établissements d'enseignement supérieur sont des lieux de vie permettant de développer des liens sociaux. Ces liens créés minimisent l'isolement social et privilégient le bien-être mental de toutes et tous. Les associations présentes au sein des établissements d'enseignement supérieur permettent de créer du lien entre chacun·e, participant ainsi à lutter contre l'isolement social et favoriser le bien-être mental.

Il est important que ces associations puissent mettre en place, conjointement à l'administration, au corps enseignant et aux BIATSS, des "semaines zéro". Ces semaines pourraient permettre de créer des liens

capitaux entre les étudiant·e·s mais également avec les différent·e·s acteurs et actrices du monde de l'ESR. A travers ces semaines, pourraient être proposées des sensibilisations auprès des étudiant·e·s et la présentation des services universitaires, notamment la diversité de l'offre de santé.

Persuadée de la place capitale des liens sociaux dans le bien-être mental, la FAGE soutient le développement de lieux de vie étudiante. Ces lieux permettent aux étudiant·e·s d'être acteurs et actrices de leur vie universitaire.

Ce travail est d'autant plus important dans les territoires ultramarins où les étudiants souffrent de risques psycho-sociaux plus importants notamment à cause d'une mobilité plus complexe ou d'une plus grande précarité. Il est également primordial d'accompagner chaque jeune ultramarin venant faire une partie ou la totalité de ses études en

métropole, en multipliant les dispositifs déjà en place et en soutenant l'action des associations étudiantes spécialisées.



Les bienfaits de l'activité physique sur la santé physique et mentale ne sont plus à prouver. Il est cependant important de rappeler que la culture joue un rôle fondamental dans le bien-être mental. Elle permet à chacun·e de s'ouvrir à différents horizons, de créer plus facilement du lien mais également de briser une routine trop rapidement installée. Bien que les services universitaires d'activités physiques et sportives permettent de répondre en partie à cette demande, l'offre d'activités physiques gratuites reste encore trop faible. Les élu·e·s de la FAGE demandent

de rendre gratuites toutes les offres d'activités sportives au sein des établissements d'enseignement supérieur, mais également la création d'un chèque culture, afin que chacun·e puisse avoir accès aux arts et aux différentes activités culturelles proposées par les établissements.



Les associations sont en capacité d'innover, et de répondre à ces problématiques par du projet. Par conséquent, il est indispensable que ces associations soient accompagnées, financées, et que le maillage entre les associations et les différents services se fasse afin que tous ces acteurs et actrices travaillent ensemble de manière coordonnée.

Un enseignement supérieur engagé dans la lutte contre les discriminations

Investir dans la lutte contre les discriminations en moyens humains et financiers

L'université est un lieu d'échanges, de rencontres, permettant l'émancipation des étudiantes et étudiants. Garantir le bien-être et l'égalité de chaque jeune est une priorité, aucune forme de discrimination ne doit être tolérée. Ainsi, il est urgent d'instaurer dans les établissements les conditions nécessaires au vivre ensemble.

les auteurs et autrices de discriminations et de violences.



Rendre l'enseignement supérieur plus inclusif nécessite un investissement tant financier qu'humain dans les missions égalité et diversité, les missions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mais aussi celles liées au handicap. Bien souvent, les chargé·e·s de mission occupent en parallèle d'autres postes, et ne sont pas identifié·e·s par la communauté étudiante, ce qui rend difficile la transmission d'informations nécessaires aux étudiant·e·s victimes de racisme, de sexisme, d'homophobie ou de transphobie par exemple, ou permettant la déconstruction des préjugés chez

Ces missions égalité et diversité sont primordiales car elles permettent par exemple aux étudiant·e·s transgenres de demander l'utilisation de leur prénom d'usage, démarche purement administrative, qui parfois n'est pas respectée du fait d'un manque de sensibilisation et qui pourtant assure à ces étudiant·e·s d'étudier dans de bonnes conditions. Il est important de souligner que cette démarche est également beaucoup sollicitée par des étudiant·e·s étrange·ère·s qui préfèrent "franciser" leurs prénoms plutôt que d'être victime du racisme de professeur·e·s, de membre du personnel administratif ou bien de camarades. Également, les chargé·e·s de mission, souvent accompagné·e·s par les associations étudiantes, sont un rouage clef dans la déconstruction des préjugés puisqu'ils et elles accompagnent la mise en place de différentes

semaines thématiques comme celle de lutte contre le sexisme ou le racisme. A l'heure où le débat sur la laïcité est de plus en plus présent dans les médias, où certains groupes de jeunes se rassemblent pour porter des messages d'exclusion et où les attaques contre des lieux de prières sont en hausse, il est nécessaire que la communauté universitaire soit sensibilisée à ces sujets, notamment à travers l'action des associations étudiantes et des différentes

missions égalités et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, pour avoir les outils nécessaires à animer le vivre ensemble.



Accompagner chaque victime de discriminations ou de violences sexistes et sexuelles

Si ces missions manquent d'investissement, c'est aussi le cas pour les postes de psychologues ou d'assistantes sociales sensibilisé·e·s aux violences sexistes et sexuelles (VSS) qui peuvent se retrouver désarmé·e·s face aux témoignages des étudiant·e·s venant témoigner de leur vécu.



Les étudiantes et étudiants doivent pouvoir parler librement s'ils et elles ressentent le besoin d'être écouté·e·s, conseillé·e·s et orienté·e·s, ainsi il est nécessaire de mettre place des numéros verts d'écoute et de soutien psychologique disponible 7 jours sur 7 encadrés par des professionnel·le·s ou des personnes formées aux gestes de premiers secours en santé mentale.



Concernant les VSS, un point d'honneur devra être mis dans le cadrage des cellules de veille au sein des établissements. La formation de l'ensemble des professionnel·le·s sur l'accompagnement des victimes et l'accueil du présumé coupable est le commencement du cadrage. Actuellement les cellules VSS ne sont pas présentes dans tous les établissements, ou sont souvent mal organisées et peuvent causer des dommages psychologiques. Les établissements de l'ESR doivent prendre conscience de leur responsabilité et agir en conséquence. Chaque usager et chaque usagère doit être informé·e de l'existence de ces cellules, qu'elles soient identifiables sur les sites des établissements, mais également sur les campus, lors de présentation pendant les "semaine zéro" par exemple. Ces cellules VSS doivent être gérées par des organes externes aux établissements, comme des associations spécialisées, pour éviter tout conflit d'intérêt, mais également pour que les victimes soient accompagnées de la meilleure des manières.

EN BREF

- Renforcer les dispositifs d'entraide tels que le mentorat pour limiter toute forme d'autocensure, les dispositifs d'accompagnement à la réussite pour permettre une meilleure ouverture sociale ainsi que les aides et aménagements pour les étudiants en situation de handicap
- Démocratiser les aides à la mobilité Parcoursup
- Élargir les RSE à toutes les personnes ayant un statut pouvant entraver le bon suivi de leurs études peu importe leur filière
- Renforcer l'accompagnement social effectué par les établissements d'enseignement supérieur
- S'assurer de la présence des mêmes services de santé à l'ensemble des étudiant·e·s sans distinction territoriale ou de formation, sans baisse de moyens alloués
- Remettre la santé mentale des étudiant·e·s au centre des préoccupations des problèmes sanitaires
- Permettre un accès gratuit aux activités culturelles, physiques et sportives, notamment via le fléchage de la CVEC
- Veiller au respect et à l'effectivité de l'utilisation du prénom d'usage pour toutes les personnes en faisant la demande
- Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux différentes formes de discriminations et aux violences qui y sont liées
- Faire évoluer et harmoniser les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment les cellules de veille mises en place dans les établissements



LIVRET SANTÉ

Pierres angulaires de la formation des futur·e·s professionnel·le·s, la réforme de l'entrée dans les études de santé, la réforme du second cycle des études de médecine (toutes les deux inscrites dans la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé - OTSS) et la réforme du troisième cycle de pharmacie (inscrite dans la stratégie Ma santé 2022), sont d'une importance majeure pour répondre à la modernisation de notre système de santé : refontes pédagogiques, approche par compétences, initiation aux différents modes d'exercice, mise en avant des terrains de stage en zone sous dense... Chacune à sa manière, ces réformes tendent à former des professionnel·le·s de santé prêt·e·s à se saisir des enjeux de demain.

Réformes des études de santé

Réforme de l'entrée dans les études de santé

La fin du modèle unique, trop coercitif et inhumain qu'était la PACES a conduit à la mise en place de nouvelles voies d'accès aux études de santé depuis la rentrée 2020. Si les ambitions de la réforme sont louables et attendues, sa mise en place fait l'objet de multiples problématiques et erreurs.



Une des volontés initiales de la réforme était la diversification des profils. Cependant, il n'existe que peu de coordination entre les composantes proposant les différentes voies d'entrée. Si les UFR de santé ne sont plus les seules composantes à proposer des formations permettant d'accéder aux études de santé, il semblerait que la réforme se soit imposée aux autres composantes, sans qu'elles en comprennent réellement le fonctionnement et les enjeux.

Cette absence d'implication des différentes composantes dans la réforme est nuisible aux étudiants et étudiantes en L.AS, qui ont le sentiment d'être oublié·e·s à la fois par l'UFR Santé qui se préoccupe en premier lieu des PASS, et à la fois par leur composante de rattachement. Les composantes proposant des L.AS ne semblent pas avoir été informées et formées sur la réforme alors même que leur rôle y est central, notamment dans l'accompagnement des étudiantes et des étudiants concerné·e·s.



Ce constat résulte notamment d'un manque d'informations des autres composantes et d'une

mauvaise communication entre les différent·e·s acteurs et actrices de la réforme.

Cette réforme, bien que nécessitant une forte action nationale, est très dépendante de l'application locale. Les élu·e·s CNESER devront donc se saisir de cette réforme pour veiller à sa bonne application, éviter les dérives au niveau du cadrage national mais l'équipe nationale d'élu·e·s aura également un rôle à jouer dans l'accompagnement et la formation des représentant·e·s au niveau local.

Il existe déjà un comité de suivi national de la réforme mais il est nécessaire qu'il y ait des comités de suivi universitaires. Ces derniers doivent être cadrés afin de venir compléter l'arrêté du 4 novembre pour pouvoir réunir les composantes santé ainsi que les autres composantes concernées par les L.AS, les acteurs et actrices universitaires ainsi que les représentant·e·s étudiant·e·s



Certains enseignements dispensés lors de la PACES étaient jugés non pertinents pour la poursuite d'études. La réforme devait donc mettre fin à un bachotage pur et dur, introduire plus de pertinence dans les connaissances enseignées aux étudiant·e·s, afin que celles-ci soient cohérentes avec la filière choisie en deuxième année. Cependant, la majeure partie des universités se sont contentées de reprendre le programme de la PACES à l'identique (ou au mieux diminué de quelques notions) pour le transposer au programme de la PASS.

En sus de ce programme extrêmement chargé et sans pertinence, s'ajoutent des enseignements de mineure qui surchargent les étudiant·e·s. Ces dernier·e·s délaissent alors leur mineure, afin de se

concentrer sur les enseignements de santé pour les PASS et inversement pour les L.AS.

De par une répartition des ECTS manquant souvent de pertinence en regard des ambitions de la réforme, les étudiant·e·s se retrouvent donc dans l'obligation de privilégier une partie de leur cursus.

Une réorganisation des ECTS attribués dans le cadre de la L.AS et de la PASS est donc nécessaire. Un travail national et des groupes de travail locaux doivent être mis en place pour repenser les programmes. Il est dès lors primordial d'avoir une meilleure répartition des ECTS entre majeure et mineure avec un respect du volume horaire correspondant à ces ECTS, notamment en termes de travail personnel.



L'objectif de la réforme était également de permettre une meilleure orientation pour les étudiant·e·s qui ne valident pas leur année. Il est nécessaire de garantir que chaque étudiant·e validant son année et ne rentrant pas dans les études de santé puisse bénéficier d'une poursuite d'étude.

La réforme de l'entrée dans les études de santé est une réforme de grande ampleur puisqu'elle concerne plus de 10% des néo-entrants dans l'enseignement supérieur public. De ce fait, son bon déploiement ne peut se faire sans y adjoindre les moyens nécessaires.



La procédure d'inscription sur Parcoursup de 2020 en a déjà montré les premières limites, à l'image des étudiant·e·s refusé·e·s en PASS du fait de capacités d'accueil trop restreintes. Les L.AS mettent encore plus en danger les filières en tension, il est impossible d'anticiper la gestion des flux sans attribuer plus de moyens à ces formations. En effet certaines filières, déjà sous tension avant la réforme, ont vu leurs capacités d'accueil 2020 augmenter

alors même qu'elles ne pouvaient déjà plus accueillir d'étudiant·e·s dans des conditions décentes.

Cette année de transition entre la PACES et le nouveau modèle devait s'accompagner d'une augmentation transitoire du nombre de places offertes aux étudiant·e·s afin de ne léser, ni les étudiant·e·s redoublant·e·s, ni les étudiant·e·s en L.AS, ni les étudiant·e·s en PASS qui n'ont plus la possibilité de redoubler. Cependant, les UFR sont actuellement dans l'incapacité d'augmenter, même transitoirement, leurs capacités de formation à cause des terrains de stages insuffisants, du manque de matériel pour réaliser des travaux pratiques, des capacités d'encadrement restreintes liées au nombre limité de membres du personnel hospitalo-universitaire,...

A cet apport financier supplémentaire doit se joindre un meilleur suivi des fonds octroyés aux universités de manière à ce que ces fonds soient bien utilisés dans le cadre de réforme.



La réforme engendre beaucoup d'anxiété chez les étudiant·e·s, qui s'est encore accrue en ces temps de confinement. Alors que les risques psychosociaux liés à la PACES ne sont plus à prouver, les incertitudes liées à la réforme et au contexte sanitaire entraînent chez les jeunes un sentiment d'impuissance et de désespoir. Les facteurs académiques, sociaux et sanitaires entraînent une augmentation des risques psychosociaux dans la population étudiante.



Les élu·e·s CNESER veilleront à la mise en place systématique d'actions de prévention primaire pour réduire les risques psychosociaux engendrés par la réforme et son application ainsi que le déploiement de l'évaluation de l'impact de la réforme sur la réduction des troubles psycho-sociaux.



Réforme du second cycle des études de médecine

Après les ECNi fiasco en 2017, de nombreux rapports et études se sont intéressés de près à la pertinence de ce concours national reposant uniquement sur le bachotage. Une enquête santé mentale des jeunes médecins réalisée en partie par l'ANEMF et l'ISNAR-IMG a montré l'aspect délétère des ECNi sur la santé mentale des étudiants en médecine.



Dès lors, une grande concertation nationale sur le deuxième cycle des études médicales est née et une mission ministérielle en a découlé qui a rendu son rapport au gouvernement en novembre 2017. Ce dernier indique la nécessité de supprimer les ECNi et de les remplacer par un matching qui prendrait en compte les connaissances, les compétences et le parcours des étudiants, trépied fondamental sur lequel sera basée la réforme du deuxième cycle.

Initialement prévue pour la rentrée 2019, la réforme du deuxième cycle aura connu 2 reports avant sa mise en application désormais prévue pour la rentrée 2021. Cependant le deuxième report a entraîné la mise en place de modalités transitoires pour la promotion de DFASM1 2020. Cette promotion passera les derniers ECNi en 2023, mais qui porteront sur le nouveau programme de connaissances créé dans le cadre de la R2C, et avec de nouvelles modalités docimologiques. La FAGE, en travail avec l'ANEMF, s'assurera que tous les moyens soient mis en oeuvre pour accompagner les étudiantes et les étudiants de cette promotion dans le cadre de cet ECNi "nouvelle formule", qu'ils puissent être évalué·e·s au cours du second cycle

sur les nouveaux items officiels, et également être acclimaté·e·s au nouveau format des questions.



De plus, la mise en place de la R2C sera suivie de près par les élu·e·s CNESER de la FAGE. Les derniers arrêtés terminant le cadrage de la réforme seront effectivement soumis au CNESER dans les prochaines semaines. Conjointement avec l'ANEMF, la FAGE sera vigilante au contenu de ces textes qui devront définitivement cadrer le deuxième cycle et sa validation et suivre l'ensemble des discussions qui ont été construites jusqu'alors, et ce dans l'intérêt des étudiant·e·s.

Enfin, l'accompagnement au local et le suivi des territoires sera une clé du succès général de cette réforme, qui se veut égalitaire, plus humaine, et centrée sur une pédagogie autour des compétences. La mise en place de l'évaluation même de ces compétences, par les ECOS, devra s'accompagner de moyens financiers, humains et matériels suffisants pour la réussite de ce mode d'évaluation innovant, dont l'intérêt, l'efficacité et la pertinence ne sont plus à prouver.



Réforme du troisième cycle des études de pharmacie



En Octobre 2017, le chargé de mission Réforme du 3ème cycle (R3C) des études de pharmacie remettait son rapport concernant l'évolution du 3ème cycle avec la mise en place de Diplômes d'Études Spécialisées dans chaque parcours : Officine, Industrie, Pharmacie Hospitalière,

Biologie Médicale et Innovation Pharmaceutique et Recherche. Ce rapport est né de longues réflexions où l'ANEPF était intégrée.

Ainsi, la biologie médicale s'est vue réformée en novembre 2017 et la pharmacie hospitalière en novembre 2019. L'ambition première était de voir aboutir les DES de pharmacie d'officine et de pharmacie industrielle en septembre 2020, ce qui a été repoussé à septembre 2021

Cette réforme s'inscrit également dans la volonté de transformer les études de santé dans le cadre du plan "Ma Santé 2022" et est fortement attendue par les étudiant·e·s en pharmacie, les

doyen·ne·s et enseignant·e·s-chercheur·euse·s ainsi que par l'ensemble de la profession. Elle vient notamment restructurer le 3^e cycle court, le moderniser afin qu'il corresponde à la réalité des missions de la profession de pharmacien·ne. Ainsi, elle permet aux étudiant·e·s en officine de découvrir différents modes d'exercice en autorisant le changement de terrains de stage au cours de l'année, le stage sera également plus professionnalisant, passant de 6 à 9 mois.

Si l'évolution de la maquette pédagogique dépend à présent du statut qu'auront les étudiant·e·s (le statut d'interne étant celui qui est demandé) donc du Ministère de la Santé, les élu·e·s CNESER de la FAGE soutiendront l'ANEPF dans son travail pour terminer la réforme du troisième cycle.



Service sanitaire



Lancé à la rentrée 2018, le service sanitaire a pour but d'initier les étudiant·e·s en santé à la prévention et promotion de la santé à travers une approche multifiliériste. Différentes limites ont été rencontrées, notamment avec l'élargissement des actions mises en place comme le dépistage COVID n'entrant pas dans le cadre de prévention primaire, qui est pourtant le but de ce dispositif.

En septembre dernier, les fédérations concernées par le service sanitaire ont eu connaissance de la volonté d'élargir le service sanitaire à des actions hors prévention primaire dans le cadre de la crise sanitaire. Celles-ci consistaient en la réalisation d'actions pratiques de type CoVidom / CoVisan (pour l'Île-de-France) et de dépistage dans le cadre de la stratégie Tester, Alerter, Protéger.



Les fédérations (ANEMF, ANEPF, ANESF, FNEK, UNECD, FNESI et FAGE) se sont positionnées contre de telles actions pour les raisons suivantes :

- La réalisation d'actes médicaux de dépistage, tels que des PCR, n'appartient pas aux objectifs initiaux du Service Sanitaire
- Le Service Sanitaire tel qu'imaginé initialement doit obligatoirement apporter une plus-value à l'étudiant·e : celle d'être initié aux enjeux de prévention primaire ; ainsi qu'au public auquel il s'adresse.

- Dans le cadre de la crise sanitaire, les étudiant·e·s en 2^e ou 3^e année seraient amenés à effectuer gratuitement des actions similaires à un véritable travail, déjà proposé de façon contractualisée et rémunérée, mettant ainsi côte à côte des étudiant·e·s percevant des émoluments, et d'autres non pour des tâches en tous points identiques.



Malgré cette opposition ainsi que celle de plusieurs acteurs de santé publique, il a été proposé des textes modifiant le décret et l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiant·e·s en santé. Lors des différentes discussions sur ce sujet, il avait été assuré et promis :

- Que le choix serait laissé à l'étudiant·e d'effectuer un service sanitaire CoVid ou bien un service sanitaire classique ;
- Que les actes de dépistage ne seraient pas réalisés isolément et s'inscriraient dans une démarche de prévention ;
- Que les 4 étapes du Service Sanitaire classique (formation théorique, préparation, action, évaluation) seraient respectées ;
- Que le temps de formation théorique devrait être équivalent au temps de formation pratique ;
- Que l'interprofessionnalité serait conservée ;
- Et bien entendu, que les étudiant·e·s auraient les équipements nécessaires si elles ou ils étaient amené·e·s à être en contact avec des patient·e·s CoVid

Toutefois, des dérives ont pu être constatées alors même que des solutions alternatives étaient proposées. En plus des comités régionaux, un suivi doit être fait au niveau national. Les élu·e·s CNESER continueront de lutter, aux côtés de la FAGE et de ses fédérations, pour éviter les modifications de texte qui entraîneraient des dérives.





LIVRET INGÉNIEUR

Accès aux écoles d'ingénieur·e·s

Aujourd'hui en France, nous pouvons compter 200 écoles d'ingénieur·e·s, 51 écoles privées, 67 écoles internes aux universités et 82 externes. Au sein de ces nombreuses écoles, nous pouvons malheureusement observer la pleine envergure des déterminismes sociaux, que ces derniers soient basés sur des critères socio-économiques, de genre, de classe socio-professionnelle (CSP) ou de territoire.



Comme le soulignent les chiffres de la Conférence des directeurs des écoles d'ingénieurs français (CDEFI), nous ne retrouvons que 28% de femmes au sein des écoles d'ingénieur·e·s.

En ce qui concerne les origines sociales, on observe que les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et intégrées (CPI) constituent la majeure partie des voies d'accès au premier cycle d'études d'ingénieur·e pour les élèves qui ont le statut étudiant puisque 42% viennent de CPI, 39% de CPGE alors que seulement 9% viennent de DUT. Cette tendance est inversée pour les élèves ayant le statut d'apprenti·e, puisque 57% viennent de DUT, 18% de BTS, 11% de CPI ou CPGE et 10% de l'université.

Les classes préparatoires sont également plus complexes à atteindre pour les personnes provenant d'un territoire dit rural ou éloigné d'un site universitaire. A l'heure actuelle, une personne sur deux étudiant en classe préparatoire est un enfant de cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

Il est également important de permettre une diversification des profils dans ces diverses

voies, notamment par la création d'internats au sein des classes préparatoires afin de permettre aux étudiant·e·s, notamment éloigné·e·s géographiquement, de pouvoir bénéficier de bonnes conditions d'études et tout simplement d'un accès géographique à ces dernières, à moindre coût de vie.



Si les principales voies d'accès aux écoles d'ingénieur·e·s sont peu diversifiées socialement, c'est également le cas de ces mêmes établissements, puisque leur composition est de 54,4% d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les enfants d'ouvriers et d'employés ne constituent que 27,9% des élèves. A titre de comparaison, en 2014-2015, 29% des 18-23 ans étaient enfants d'ouvriers et 17% enfants de cadres.



Il est ainsi nécessaire de pouvoir permettre à chaque étudiant·e d'accéder aux études d'ingénieur·e, notamment en combattant l'auto-censure qui peut avoir lieu lors de la construction de son projet d'orientation. La FAGE et ses élu·e·s souhaitent ainsi pouvoir impulser des dispositifs d'orientation dès les deux premières années de lycée afin de pouvoir sensibiliser l'intégralité des élèves à la réalité des études d'ingénieur·e ainsi qu'à leurs voies d'accès diverses et variées.

Droits d'inscription

Alors que la précarité des étudiant·e·s et l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche se font de plus en plus complexes en France, nous pouvons observer que certaines écoles d'ingénieur·e·s adoptent une politique tout à fait hors-sol concernant leurs frais d'inscription. Ces établissements arguent la nécessaire augmentation de leur fond propre ou encore la qualité perçue d'une formation via son coût ; la FAGE rappelle ainsi que le coût d'une formation n'est aucunement liée à sa qualité, mais que l'augmentation de ce dernier contribuera sans aucun doute à une discrimination

socio-économique à l'entrée des établissements mettant en place ce genre de politique.



C'est en effet le cas des Mines de Nancy ainsi que des Écoles Centrales, ayant mis en place des frais d'inscription de plusieurs milliers d'euros, auxquels

la FAGE et ses élu·e·s s'opposent très vivement. Une politique d'augmentation des frais qui a également fait le chemin jusqu'aux Arts et Métiers, projet endigué pour un temps.

La FAGE aura à cœur de se tenir auprès des élèves afin de permettre une réelle sanctuarisation des frais d'inscription de leurs études, et aura la

volonté de soutenir chaque organisation d'élèves ingénieur·e·s.



Conditions de formation dans les études d'ingénieur·e



Alors que la formation d'ingénieur·e nécessite une grande part de compétences en complément des savoirs à acquérir, le modèle pédagogique actuel nécessite grandement une évolution qui puisse correspondre à une diversification des méthodes pédagogiques. Pour atteindre cette diversification, il est nécessaire d'accompagner les équipes pédagogiques vers une transition pédagogique et l'utilisation des outils.

Pour ce faire, il est nécessaire de favoriser la diminution des cours magistraux afin de favoriser de nouvelles méthodes telles que l'apprentissage par projet ou un usage raisonné du numérique par exemple.

Si les méthodes existent, il est néanmoins nécessaire de permettre aux équipes pédagogiques de pleinement maîtriser les outils, tenants et aboutissants liés. Des temps d'échanges et de co-construction doivent être créés, tout en laissant la place aux particularités de chaque formation et établissement.

Toujours dans le sens d'une évolution des méthodes d'apprentissage, la place de l'alternance et de l'apprentissage n'est aujourd'hui pas à négliger et tend à se démocratiser. Ce mode d'enseignement fait particulièrement sens au sein des études d'ingénieur·e qui nécessitent une mise en pratique proche du monde professionnel. Il est ainsi nécessaire de promouvoir ce mode d'étude, pour toutes les années, qui offre par ailleurs un mode de financement de par les ressources financières qu'il génère.



Pour finir, au-delà des méthodes pédagogiques, et comme pour l'intégralité des formations de l'enseignement supérieur, le contenu des formations est au cœur des enjeux de demain. En ce sens, une partie de la formation doit pouvoir être dédiée à la transition écologique, sous le prisme et en lien avec les compétences développées au sein des cursus ingénieurs.

Politique de site d'enseignement supérieur

Les politiques de vie étudiante gravitent souvent autour des sites universitaires, en particulier lorsqu'il s'agit du fléchage de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), pour laquelle cotisent pourtant certain·e·s élèves ingénieur·e·s. La FAGE veillera donc à ce que chaque individu contribuant à la CVEC puisse en profiter en bénéficiant de services de santé, de sport et de culture tout comme cela peut être fait sur d'autres sites.



Alors que les regroupements publics expérimentaux envahissent aujourd'hui le paysage

de l'enseignement supérieur, on constate une forte tendance de rapprochement entre les universités et les écoles d'ingénieur·e-s externes. Néanmoins, le rapprochement, notamment via des conseils et politique communes, ne doit pas effacer la représentation et le fonctionnement des écoles d'ingénieur·e-s.

C'est pourquoi la FAGE veillera à ce que les regroupements expérimentaux permettent la représentation de chaque établissement membre et de leurs étudiant·e-s et étudiantes en leur sein.

La FAGE veillera également à ce qu'aucune mesure coercitive découlant du regroupement ne vienne perturber le fonctionnement des écoles d'ingénieur·e-s sans leur accord.



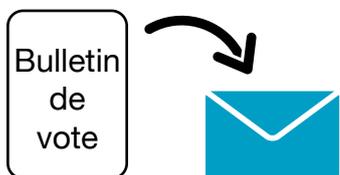


COMMENT VOTER ?

BESOIN D'AIDE POUR VOTER ?

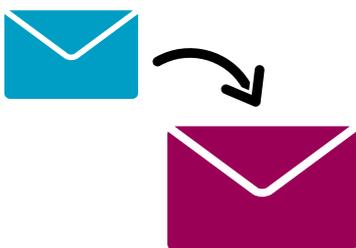
La procédure est longue et compliquée, il est nécessaire d'être le plus rigoureux possible. Des sessions de vote seront organisées dans chaque ville pour s'assurer de la validité des votes ou par visioconférence.

Le matériel de vote doit être utilisé de la manière suivante :



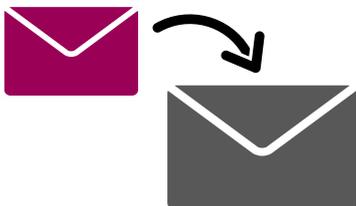
ÉTAPE 1

Insérer le **bulletin de vote (et non pas la profession de foi)** dans la plus petite enveloppe n°1, sans la cacheter et **sans y apporter aucun signe distinctif.**



ÉTAPE 2

- Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 et y inscrire le nom, le prénom, et l'établissement **tels qu'ils apparaissent sur la liste électorale**
- Signer
- Cacheter l'enveloppe n°2



ÉTAPE 3

- Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 pour l'envoi
- Cacheter l'enveloppe n°3
- **Confier l'enveloppe à un·e représentant·e de la FAGE et si impossibilité, la déposer dans le bureau de poste de votre choix**
- L'affranchissement n'est nécessaire que si vous expédiez l'enveloppe depuis l'étranger



Paul Dyjak-Verhoigne
Stratégie électorale
paul.verhoigne@fage.org
06 32 64 96 54



Louise Daniellou
Accompagnement des élu·e·s
louise.daniellou@fage.org
06 33 41 13 53



**La période de vote débute le 7 juin.
Tout vote envoyé avant sera invalidé !**



S'IMPLIQUER AU SEIN DU RÉSEAU DE LA FAGE

La FAGE est construite autour du principe de démocratie participative et a donc à coeur de permettre l'implication du plus grand nombre dans le cadre de l'élaboration des positions et des réflexions sur les sujets liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'équipe nationale, au delà de porter les positions du réseau de la FAGE, sont également au service de l'ensemble des élu-e-s.



fage.org



la_fage



la_fage



www.fage.org

Solliciter les élu·e·s nationaux.ales de la FAGE



Pour les thématiques liées aux questions sociales ou une question au sein de votre CROUS, vous pouvez contacter vos élu·e·s au Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : cnous@fage.org



Pour une question liée au fonctionnement de votre école, COMUE ou Université vous pouvez solliciter les élu·e·s au CNESER : cneser@fage.org

Contribuer à l'élaboration des positions de la FAGE



Commission Permanente des Affaires Académiques (CPAA) : cpaa@fage.org

Commission Permanente des Affaires Sociales (CPAS) : cpas@fage.org

Commission Sectorielle de Santé (C2S) : c2s@fage.org

Commission Sectorielle des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (CSLLSHS) : csllsh@fage.org

Commission Permanente des Affaires culturelles (CPAC)

Défendre les étudiant·e·s



La FAGE défend également les étudiant·e·s de manière individuelle en les informant sur leurs droits et en les accompagnant dans leurs démarches. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : mesdroits@fage.org



Retrouvez toutes les informations nécessaires pour un·e élu·e dans le Guide de l'él·u·e



Yann Carcel
Affaires Académiques
yann.carcel@fage.org
06 33 00 55 74



Fanny Sarkissian
3^e Cycle
fanny.sarkissian@fage.org
06 21 96 98 43



Mamadou Ndoye
Affaires de Santé
mamadou.ndoye@fage.org
07 77 94 23 29